



## Compétences et talents, carte de résidence après 8 ans, possible?

Par **dandan11**, le **08/03/2016** à **15:15**

Bonjour,

Merci pour votre réponse, vu que je ne pourrais avoir la nationalité.

petite question: je viens de faire mon changement de statut de vie privée et familial à étudiant, maintenant je voudrais savoir si je pourrais faire une demande de titre de séjour de compétence et talents? on est obligé de signer la lettre de compromis de retour au pays d'origine à la fin du titre de séjour de compétence et talents?. je pourrais faire un changement de compétence et talents à salarié à expiration de ce titre de séjour? ou si à la fin d'un titre de séjour de compétence et talents, je pourrais avoir un titre de vie privée et familial si je suis PACSE?

j'ai 8 ans en France, je pourrais faire une demande d'une carte de résidence de 10 ans? Je suis de nationalité péruvienne.

j'espère que vous pourriez m'aider.

Merci à l'avance.

Cordialement

Daniel Guillen